



SECTEUR

- Administration

ENJEUX

- Améliorer la communication du Conseil Général des Hautes-Pyrénées vers ses citoyens,
- Moderniser la communication du CG65,
- Garder le contrôle sur la production et la diffusion des informations,
- Gagner en réactivité dans la production des documents.

SOLUTIONS

- **Utiliser Adobe Creative Suite au cœur de son processus de production documentaire**
Le CG65 dispose avec la Creative Suite d'outils performants pour capturer, mettre en valeur et diffuser l'information vers les agents comme vers les usagers.
- **Communiquer sur l'ensemble des médias**
La Creative Suite permet au CG65 de maîtriser ses flux de diffusion Print et Web pour mieux communiquer sur les différents médias à disposition. Le contenu Print peut être ainsi facilement réexploité sur le canal Web.
- **Dynamiser la relation de l'administration avec les administrés**
La dématérialisation des documents administratifs au format PDF permet aux usagers de télécharger facilement toutes sortes de documents administratifs.

BÉNÉFICES

- La maîtrise de son information et de sa diffusion,
- Une plus grande réactivité du CG65 pour informer les citoyens,
- La simplification des échanges entre l'administration et les administrés,
- Une modernisation de la communication du CG65 grâce à la combinaison des différents médias et à la mise à disposition des contenus.

Les Hautes-Pyrénées dématérialisent pour mieux communiquer

Pour gérer l'ensemble de sa communication, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées (CG65) a placé la Creative Suite au cœur de son processus de conception et de diffusion de documents et fait un pas de plus vers la dématérialisation de ses relations avec les citoyens.

Comment améliorer la production du contenu ? Comment mieux diffuser l'information vers les administrés ? Comment, enfin, utiliser les nouveaux médias comme Internet pour simplifier les relations avec les citoyens ? Chargé de communiquer, d'informer et d'aider les citoyens dans des domaines aussi divers que la santé, l'enseignement, les transports, la voirie et le patrimoine, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées (CG65) œuvre aujourd'hui à définir un dispositif global de communication et d'information à l'attention des citoyens qui s'appuie énormément sur les solutions logicielles Adobe.

Adobe Creative Suite s'installe au cœur du processus de production

Le premier volet de ce dispositif emprunte la voie classique de l'information : le papier. Le CG65 réalise ainsi deux journaux. Le journal interne, produit directement par la direction de la communication, est destiné à l'ensemble des agents administratifs du département. Un journal de communication externe est également créé directement par le service de communication du CG65 : tiré à 100 000 exemplaires, il est destiné à informer l'ensemble des administrés. En marge de ces deux titres, le CG65 conçoit et réalise un vaste panel de produits éditoriaux, des communiqués de presse aux documents administratifs, plaquettes événementielles, brochures d'informations.

« Pour assurer la production de ces documents, nous nous sommes longtemps reposés sur le trio de logiciels classiques, composé de Adobe Photoshop, Adobe Illustrator et Quark Xpress. Nous disposons des logiciels Adobe indépendamment. Depuis que nous sommes passés à la Creative Suite, nous avons pu tester Adobe InDesign en situation : le journal CG65 a été fait sous InDesign et nous avons été totalement convaincu par l'outil », explique Laurent Gaits, infographiste au CG65.

« Depuis que nous sommes passés à la Creative Suite, nous avons pu tester Adobe InDesign en situation : le journal CG65 a été fait sous InDesign et nous avons été totalement convaincu par l'outil ».

Laurent Gaits

Une migration vers InDesign très simple

Les raisons qui ont poussé Laurent Gaits et le CG65 à migrer vers InDesign et la suite logicielle Creative Suite ? La cohérence des interfaces, l'interopérabilité des outils qui facilite le passage d'un logiciel à un autre pendant la conception d'un document, la simplicité d'utilisation. « C'est très simple de passer de Xpress à InDesign », estime Laurent Gaits. « Les premiers jours, il faut trouver ses marques, mais on s'adapte très vite. Pour montrer le journal, je conservais en parallèle les deux logiciels pour faciliter les choses, en créant les nouveaux documents sous InDesign, et en continuant sous Xpress pour les documents anciens qui pouvaient être réutilisés pour la parution. Pour les prochains numéros, il est certain que nous allons continuer sous InDesign, le temps que tous les collaborateurs du service s'approprient le logiciel », confie-t-il. Une appropriation d'autant plus évidente qu'elle ne nécessite pas de formation des équipes. Pour faire ses premiers pas sous InDesign, Laurent Gaits s'est en effet reposé sur l'apprentissage en ligne proposé par Adobe. « L'apprentissage en ligne est très pertinent. Il m'a aidé au démarrage sous InDesign. Aujourd'hui encore, quand j'ai besoin de quelque chose de précis ou que je veux en savoir plus sur une fonctionnalité, je m'y réfère. Le support est très bien fait et cela me fait gagner du temps », précise-t-il. Au terme du processus de production, les maquettes sont éditées au format PDF pour validation. « On a bien utilisé le document PDF dans un but de révision, mais c'est un usage qui est encore très marginal chez nous. Nous n'avons pas encore établi de processus de révision autour du format PDF, incluant des fonctions de modifications ou d'annotation. Le PDF reste pour nous un format d'échange pour les documents », précise Laurent Gaits. Les bénéfices de l'utilisation des outils de la Creative Suite dans la conception et la réalisation de ces documents Print se mesurent en gain de productivité, en souplesse de travail grâce à l'interopérabilité des solutions logicielles.

Un premier pas vers la dématérialisation des relations administrés/administrations

Le second volet de ce dispositif éditorial porte sur la diffusion de l'information via les nouveaux modes de communications, comme Internet. Le CG65 dispose d'un site Internet. Un premier pas vers la dématérialisation a été franchi avec la mise à disposition sur ce site des formulaires administratifs que les citoyens peuvent télécharger : demandes d'allocation, demande d'orientation scolaire, dossier pour la bourse départementale, demande relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, ou encore certificat médical. « Ces documents sont accessibles au format PDF, les administrés peuvent les télécharger et les imprimer facilement. En revanche, nous n'avons pas encore déployé de formulaires électroniques dynamiques, permettant aux administrés de remplir les formulaires en ligne », explique Laurent Gaits. Qu'importe : cette première étape va dans le sens d'une plus grande proximité avec les citoyens et d'une simplification de leur relation avec les administrations. Le site Internet du CG65 est également un outil d'information, dans lequel le journal local trouve légitimement sa place. Aujourd'hui disponible en téléchargement au format PDF, le journal des administrés devrait bientôt être accessible au format Flash, et consultable directement sur le site du Conseil Général.

Le CG65 renforce son dispositif d'information vers les citoyens

En gardant la main mise sur l'ensemble de sa production de contenus, et en s'appuyant sur les logiciels Adobe, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées garde l'entier contrôle sur son information et sa diffusion. La maîtrise des outils de communication lui permet de gagner en réactivité pour informer les citoyens. C'est ainsi que des brochures d'informations sur la grippe H1N1 ont pu très rapidement être réalisées par le service interne du CG65 et être mises à disposition des agents. Cette même maîtrise des outils lui permet de définir les processus les mieux adaptés pour faire évoluer sa communication vers les administrés. Que ce soit la dématérialisation des documents administratifs avec à la clé une simplification de la relation des usagers avec les administrations, ou la publication sur Internet au format PDF ou Flash de contenus Print, le Conseil Général de Hautes-Pyrénées renforce et modernise son dispositif d'information vers les citoyens.

Adobe Systems France
112 avenue Kléber
75784 Paris cedex 16
www.adobe.com/fr

Adobe, le logo Adobe, Illustrator, Photoshop, InDesign, Acrobat et Reader sont des marques ou des marques déposées d'Adobe Systems Incorporated aux États-Unis et/ou dans d'autres pays. Toutes les autres marques citées sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

© 2010 - Adobe Systems Incorporated. Tous droits réservés.

SH-2010/01/a

